



DÉMARCHES A EFFECTUER POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Pour inscrire votre enfant dans l'une des écoles du RPI du Couesnon, vous devez vous rendre à la mairie de votre commune de résidence pour retirer un dossier d'inscription.

Une fois complété, vous pourrez retourner ce dossier à la mairie de votre domicile ou l'envoyer par mail à mairie@rivesducouesnon.fr ou la.chapelle.saint.aubert@orange.fr

Dérogation

Pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans le RPI du Couesnon mais qui habitent dans une commune extérieure, vous devrez alors effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire avant toute procédure d'inscription.

Deux étapes avant l'inscription définitive :

1. Inscription administrative à la mairie

Fiche d'inscription complétée des pièces justificatives obligatoires :

- ☐ une copie du livret de famille,
- ☐ un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des parents (facture d'eau, d'électricité ou de gaz),

Une fois le dossier validé, la mairie vous fournira un certificat d'inscription par mail ou par courrier.

2. Admission auprès des directeurs (trices) de l'école

Pour finaliser l'inscription, vous devrez ensuite contacter le(a) directeur(trice) de l'école afin de convenir d'un rendez-vous en vous munissant des documents listés ci-après.

Pièces justificatives obligatoires :

- ☐ le certificat d'inscription fourni par la mairie, une copie
- ☐ du livret de famille,
- ☐ un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou de contre-indication ou une photocopie du carnet de vaccination un certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école auparavant

Vous trouverez ci-après la liste des écoles avec leurs coordonnées :

Ecole	Directeur(trice)	Téléphone école
La Chapelle Saint-Aubert	Mme Marie IHUELLO	02 99 18 79 34
Saint-Georges-de-Chesné	M. Eric GRESSIER	02 99 97 66 58
Saint-Jean-sur-Couesnon	Mme Soïzick LEROUX	02 99 39 10 95
Saint-Marc-sur-Couesnon	Mme Laura GUIHARD- PREVEL	02 99 39 15 24
Vendel	Mme Anne-Lise GILSON	02 99 17 10 06

Pour inscrire votre(vos) enfant(s) aux services périscolaires des communes de Rives-du-Couesnon et de La Chapelle-Saint-Aubert, vous devrez remplir la « Fiche d'inscription aux services périscolaires » et joindre une attestation d'assurance.



FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE INDIVIDUELLE ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom	
Prénom	
Sexe	☐ féminin ☐ masculin
Date et lieu de naissance	
Lieu de résidence de l'enfant	
Date de scolarisation prévue	
Scolarité demandée :	TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Agissant en qualité de :		
Détenteur de l'autorité parentale	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Adresse		
N° de téléphone fixe		
N° de téléphone portable		
Adresse e-mail		

Autre représentant légal :

Dans le but de vous communiquer certains renseignements (transport, informations diverses...), nous aimerions savoir si vous acceptez d'être contactés par SMS ? ☐

oui ☐ non

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cas où votre enfant utiliserait le ramassage scolaire le matin et le soir, merci de préciser le point de montée dans le car :

(Si inscription en cours d'année scolaire, voir les arrêts sur le site internet <http://www.rpi-couesnon.fr/>)

Le transport scolaire est majoritairement pris en charge par Fougères Agglomération et par les communes de Rives-du-Couesnon/ La Chapelle St Aubert.

Néanmoins, une contribution est demandée à toutes les familles pour l'accompagnement au ramassage scolaire et les sorties scolaires (même si elles n'utilisent pas le ramassage scolaire du matin et du soir).

Pour simplifier la gestion de la facturation et l'organisation des sorties, il a été fait le choix de mutualiser la participation sur l'ensemble des élèves et sur l'ensemble de la scolarité (de la petite section au CM2).

Le coût est actualisé chaque année. A titre informatif, il était de 45€ en 2026.

Vous recevrez de la Trésorerie de Fougères un avis de sommes à payer, courant février 2027.

Destinataire des factures de sorties scolaires :

☐ Responsable légal 1

☐ Responsable légal 2

☐ Autre :

Je soussigné(e) déclare :

1 - Attester sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus ;

2 - Avoir pris connaissance de la facturation du transport scolaire pour tous les élèves du RPI ;

3 - Avoir pris connaissance de la charte du transport.

Fait à, le

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :

Les informations personnelles recueillies sur cette fiche, sont obligatoires et nécessaires pour inscrire votre enfant à l'école, et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscription, suivi et facturation transport, mise à jour des données). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard cedex ou à dpd@cdg35.fr

Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée en mairie et sur le site internet rpi-couesnon.fr